

## **Cas clinique Spécialités médicales**

### ***Erreur de prescription médicamenteuse***

#### **JUGEMENT**

##### **Expertise**

Le rapport d'expertise confirme que l'association médicamenteuse est contre-indiquée et fautive, ayant abouti à un surdosage en anticoagulants. La survenue d'un saignement choroïdien peut être considérée comme imputable à cette association médicamenteuse. Mais l'hémorragie s'est ensuite résorbée sans conséquence grave. La nouvelle baisse d'acuité visuelle n'est pas une conséquence directe des faits incriminés.

La faute est donc sans relation avec le préjudice actuel.

La demande du patient est rejetée.

##### **Jugement du tribunal (2008)**

Le patient est débouté du fait de cette absence de lien de causalité du dommage avec une prescription fautive.